



Laon, le 31 mars 2016

Communiqué de presse

Publication du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale jeudi 31 mars 2016, préfecture de l'Aisne

M. Raymond Le Deun, préfet de l'Aisne, a arrêté le 30 mars 2016, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Il est publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne www.aisne.gouv.fr mais est également consultable en version papier en préfecture et en sous-préfectures.

Lors de la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), le vendredi 25 mars 2016, sept propositions d'amendements déposées par les membres de la commission ont été examinées. Les amendements adoptés à la majorité des deux tiers des voix des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ont été intégrés dans le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Le schéma départemental de coopération intercommunale peut être consulté sur le site des services de l'Etat dans l'Aisne www.aisne.gouv.fr sous le lien suivant <http://www.aisne.gouv.fr/Actualites/Approbaton-du-nouveau-schema-departemental-de-cooperation-intercommunale> mais également en version papier à la préfecture de l'Aisne à Laon, au sein de la direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques et dans les sous-préfectures de Vervins, de Saint-Quentin, de Soissons et de Château-Thierry.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02